

L'expertise

La philatélie est un monde si divers et si complexe que bien peu de ses adeptes en découvrent tous les aspects. Seuls certains amateurs fortunés et éclectiques et de rares professionnels ont le privilège de n'avoir pas d'horizon limitant leurs activités. L'expertise est une discipline mettant en contact ceux qui la pratiquent, avec les aspects si variés présentés par la philatélie.

De par son métier, car c'est une profession et non une qualité, l'expert appréhende des mondes inconnus à bien des collectionneurs ou des négociants. Le grand public a souvent des notions fort vagues sur le travail de l'expert, ses méthodes, les moyens qu'il utilise. Il ignore quels sont les services qu'il est en droit d'en attendre.

Le travail de l'expert

La philatélie repose sur l'échange, qu'il se fasse par voie de troc ou de négoce. Les timbres circulent, chacun étant désireux de se procurer les pièces manquantes à sa collection.

Le collectionneur, à de rares exceptions près, ne recherche que certains timbres, ceux qui ont leur place dans son album ou dans son classeur. Pour les posséder, il est prêt à dépenser ; mais il est normal que l'objet convoité corresponde à ses désirs.

La valeur d'un timbre est principalement fonction de sa rareté et de son état. La rareté est symbolisée par un numéro dans un catalogue, en face duquel une cote est inscrite. L'état de conservation du timbre doit être le plus proche possible de celui qu'il avait au moment de son émission, abstraction faite de l'oblitération le cas échéant.

Tout collectionneur, avant de l'acquérir, de quelque façon que ce soit, s'enquiert donc de l'identité du timbre (son numéro) et de sa qualité (son état). Il s'appuie pour cela sur son expérience personnelle, sur un ou plusieurs catalogues ou ouvrages spécialisés, et sur l'assertion de la personne le lui cédant. Pour être sûr de l'identité de son achat, il faut donc que le philatéliste s'assure de la crédibilité de ses connaissances, des ouvrages de référence et des compétences du propriétaire.

S'il s'avère qu'un seul de ces éléments soit défaillant, il y a de grandes chances pour qu'une erreur soit commise.

L'erreur de numéro peut faire prendre un timbre pour un autre, la mauvaise appréciation d'une nuance ou d'un tirage se traduit également par une identité erronée.

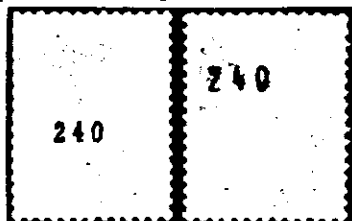
La qualité d'un timbre est une chose délicate à établir schématiquement ; elle se résume ainsi : le timbre est en bon état ou il présente des défauts.

Pour l'apprécier, l'acquéreur éventuel ne peut se fonder que sur son jugement et sur celui du propriétaire ; qu'un détail minime leur échappe, et la transaction est faussée.

Tout cela ne concerne, bien sûr, que les timbres qualifiés de « nature » dans le langage des professionnels.

Il peut se rencontrer en effet des pièges que ni la bonne foi ni la compétence des deux parties en présence ne peuvent mettre en évidence. Il s'agit des falsifications, trucages, altérations ou réparations qui modifient l'identité ou la qualité apparente du timbre.

Il n'est pas de mon propos de donner dans le détail les transformations ou améliorations que les timbres ont pu subir. Il faudrait entrer pour cela dans des considérations techniques assez complexes et très longues.



Cependant, aucun philatéliste n'ignore qu'il existe des timbres entièrement falsifiés, maquillés ou simplement réparés. Le but est de tromper le collectionneur ou le professionnel, afin d'en tirer profit pécuniairement.

Ces timbres, lorsqu'ils sont décelés, devraient être retirés du circuit philatélique d'une façon définitive. Ce n'est malheureusement pas souvent le cas.

L'expert mandaté soit par l'acquéreur, soit par le vendeur, donne son avis sur l'authenticité et la qualité du timbre, objet de la vente. En contrepartie de son travail, il perçoit des hono-

raires, mais il ne s'immisce en aucune façon dans l'opération commerciale.

L'expert, par son travail, apporte la sécurité à la transaction. C'est lui qui, donnant son avis, le concrétise par un certificat avec photographie mentionnant les caractéristiques exactes de la pièce.

Soumettre un timbre à l'expert, sur place ou par correspondance, en avoir le verdict, quelquefois très succinct, voilà à quoi se bornent souvent les rapports entre expert et philatéliste. Bien peu savent par quels moyens le résultat leur est donné ; souvent même expertise est synonyme d'estimation, mais rares sont ceux qui achèteraient un timbre de valeur sans qu'il soit « signé ».

Matériel technique

L'expertise est à la fois la méthode et l'ensemble des techniques permettant de définir avec précision l'état civil d'un timbre ou d'un document.

Pour ce faire, l'expert dispose d'un certain matériel de nature bien différente : le matériel technique et le matériel philatélique.

Le matériel technique est constitué par un ensemble d'instruments qui facilitent l'examen. Les loupes de l'expert doivent répondre à des besoins précis, il est nécessaire de disposer de plusieurs grossissements, les combinaisons optiques ne doivent déformer ni les surfaces ni les couleurs. Les microscopes seront employés pour l'étude des détails. Combinés avec l'utilisation d'éclairages mobiles, ils permettent de scruter la surface, de vérifier l'homogénéité d'un papier ou la granulation d'une encre.



Un matériel très performant réservé aux seuls experts.

ici, le schéma d'un microscope qui illustre habituellement la publicité de M. Raybaudi, à Rome.

L'utilisation de sources d'éclairage diverses permet de faire apparaître certains défauts ou de déceler une réparation localisée. L'expert se sert des rayonnements visibles dont il modifie les caractéristiques par l'emploi de filtres le cas échéant et des rayonnements invisibles : ultraviolet et infra-rouge. La photographie, plus rarement sollicitée au niveau de l'examen, facilite les comparaisons et les mensurations.

A ces procédés physiques s'ajoutent les procédés chimiques. Ils concernent l'examen du papier dans certains solvants ; ceux-ci mettent en évidence les accidents anciens que le timbre a pu subir, pli, amincissement, déchirure, surtout si une main adroite a tenté de les masquer, refaisant une virginité à un « deuxième choix ».

D'autres appareils existent, dont l'emploi est très limité et nécessite parfois des contraintes telles qu'ils sont peu utilisables pour un examen immédiat et aisé. Des recherches ont été faites dans des domaines divers, les matériels existants sont peu ou pas adaptés à leur usage en philatélie.

... et matériel philatélique

Le matériel philatélique est beaucoup plus facile à rassembler. Il s'agit de timbres authentiques classés et répertoriés en fonction de nuances et des tirages, et c'est par une recherche, un souci constant, que l'on peut réunir les éléments utiles pour les comparaisons et les études. Une bibliothèque soigneusement tenue à jour n'est pas non plus à négliger, faut un sens critique développé pour choisir dans plus d'un siècle de littérature philatélique les ouvrages indispensables ou simplement utiles. L'expert n'est pas isolé, il se tient au courant des recherches et des découvertes par



Monsieur de Harmael
rue Du Dragon n° 34
Paris.
France

Cette lettre, mise en vente par la firme Corinthila, comportait quatre signatures prestigieuses (dont MM. Diena, Bolaffi); il faut dire aussi que l'affranchissement exceptionnel méritait une attention particulière.

revues qu'il reçoit, qu'elles soient commerciales ou que ce soit des bulletins de sociétés spécialisées. Il lui est également indispensable de se constituer des dossiers contenant les articles parus sur les spécialités qu'il pratique. La possession de photographies est loin d'être un élément mineur, il est impossible de réunir ou de garder certaines pièces rares ou de grande



Hulot

L'expert possède ses classiques sur le bout des doigts.

vaieur; souvent des reproductions photographiques de qualité suffisent à l'établissement d'un verdict. Les nombreux catalogues de ventes sont aussi une source de renseignements.

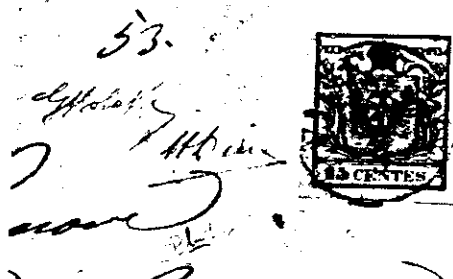
Un autre moyen de parfaire sa documentation, à la portée de bien des philatélistes, consiste à prendre des notes, à établir des fiches d'après les renseignements verbaux donnés par les spécialistes, souvent heureux d'apporter leur science à ceux qui font l'effort de le leur demander et de les écouter. Une conversation, un échange d'idées bien menés, résumés en quelques lignes, sont souvent plus profitables que la lecture d'un ouvrage de plusieurs centaines de pages, parfois peu clair ou insuffisamment illustré. L'expert note également les remarques personnelles qu'il peut faire lors de l'examen de certaines pièces. Plusieurs mois ou plusieurs années après, elles lui permettront de conclure en toute sécurité ou de découvrir un aspect nouveau dans l'étude d'un timbre.

L'expert, juge et arbitre

L'expert est donc au centre même de la philatélie. Il parfait ses connaissances aussi bien au contact des négociants pour lesquels il travaille, grâce à leurs catalogues, revues ou collections, qu'à celui des amateurs, qu'ils soient simples collectionneurs ou spécialistes éclairés.

L'expert est celui qui juge de la qualité d'un timbre, c'est l'arbitre en cas de désaccord sur la nature réelle d'une pièce ayant fait l'objet d'une transaction. C'est aussi la « bête noire » d'un certain nombre de personnes qui ne cherchent de profit qu'en trompant et en truquant. Son intégrité le fait parfois apparaître comme sévère ou peu conciliant; n'ayant aucun intérêt à ménager, son verdict est parfois durement exprimé. Il ne dévoile qu'avec beaucoup de réticences ses méthodes de travail et semble ainsi ne pas vouloir expliquer son avis. Bien des philatélistes lui reprochent ce qu'ils considèrent comme une attitude. En fait, il se pose un problème d'incommunicabilité: il est presque impossible d'expliquer à un profane ou même à un collectionneur averti par quels cheminement le résultat est obtenu. Dans l'esprit du public, la notion d'expertise est aussi confondue avec celle de connaissance. En fait, la connaissance n'est pas la chose primordiale en expertise: ce qui importe, c'est la technique de l'expertise, technique que très peu de nous réussissent à acquérir. Il faut pour l'obtenir avoir certaines dispositions particulières et bénéficier de l'enseignement d'un maître compétent. L'expérience aidant, l'expert parfait ses méthodes de raisonnement et ses moyens d'investigations.

JEAN-FRANÇOIS BRUN.



Sur cette autre lettre, ses signatures garantissent que l'affranchissement est une imitation!
(Vente Corinthila.)